



HAL
open science

Information multimodale en Auvergne : état des lieux

Chantal Poyet

► **To cite this version:**

Chantal Poyet. Information multimodale en Auvergne : état des lieux. [Rapport de recherche] Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). 2009, 16 p. hal-02150479

HAL Id: hal-02150479

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02150479v1>

Submitted on 7 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Information multimodale en Auvergne

État des lieux

Mise à jour

Mars 2009



Information multimodale en Auvergne

État des lieux

Mise à jour

Mars 2009

Certtu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certtu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Ils pourront y trouver des repères qui les aideront dans leur démarche. Mais le contenu présenté ne doit pas être considéré comme une recommandation à appliquer sans discernement, et des solutions différentes pourront être adoptées selon les circonstances.

Références: Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel doit savoir. Le Certu a suivi une démarche de validation du contenu et atteste que celui-ci reflète l'état de l'art. Il recommande au professionnel de ne pas s'écarter des solutions préconisées dans le document sans avoir pris l'avis d'experts reconnus.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur : <http://www.certu.fr>

NOTICE ANALYTIQUE

N° Production 22201

N°Produit 10

Organisme commanditaire : Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques. Financé par la DGITM sur le chapitre 91-20/10			
Titre : Information multimodale en Auvergne			
Sous-titre : État des lieux/ Mise à jour / Mars 2009		Date d'achèvement : Mars 2009	
		Langue :Français	
Organisme auteur : CETE LYON		Rédacteurs ou coordonnateurs :Chantal POYET (CETE de Lyon)	
		Relecteur assurance qualité : DENIS Yannick (CERTU – DD - PST)	
<p>Résumé</p> <p>Le Certu, service technique central du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, qui assiste la Direction Générale des Infrastructures de Transport et de la Mer pour la mise en place de la Plateforme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale (PREDIM), a proposé que les différents Centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Le présent document est l'état des lieux sur la Région Auvergne.</p> <p>Cette étude a plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existants en région ; • mieux connaître les acteurs et leurs attentes ; • contribuer à favoriser les échanges d'information sur les thèmes de la PREDIM ; • participer à l'amélioration de l'annuaire PASSIM (dispositif et présentation des fiches par service). <p>L'objectif n'est pas de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans un délai raisonnable de trois à quatre mois un document qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un deuxième temps, le cas échéant en utilisant les outils que la PREDIM essaie de développer, comme le site www.predim.org ou l'annuaire des sources d'information multimodale PASSIM (www.passim.info).</p> <p>Les informations recueillies proviennent d'entretiens auprès de certaines autorités organisatrices des transports et plusieurs gestionnaires routiers, ainsi que d'un travail de recherche sur le web.</p> <p>Les informations au niveau routier ont peu évolué, les seuls changements notables portant sur le transfert des routes des DDE aux CG et la création de la DIR-Massif central. En ce qui concerne les transports collectifs départementaux et surtout urbains, on peut noter que les réseaux qui ne donnaient auparavant des informations que par téléphone sont désormais presque tous dotés d'un site Internet apportant au moins des informations horaires, les tarifs et les plans du réseau. Seuls deux sites Internet (un urbain, un départemental) proposent une recherche d'itinéraires. La centrale de mobilité Moovicité dispose désormais d'un site Internet permettant d'accéder à de nombreuses informations du niveau urbain au niveau régional en passant par le départemental, mais sans articulation de calcul d'itinéraire entre chacun d'entre eux.</p>			
Thème et sous-thème : Systèmes de transports – intermodalité – information multimodale.			
Ouvrages sur le même thème : Information multimodale en Lorraine, en Champagne-Ardenne, à la Réunion...			
Mots clés : information multimodale, information voyageurs, transport collectif, système d'information, information routière		Diffusion : Certu – DD - PST	
		Web :oui	
Nombre de pages :16		Tirage :Non	
		Confidentialité : Accès libre	
		Bibliographie :Non	

SOMMAIRE

1. Contexte.....	6
1.1 L'information multimodale et la PREDIM.....	6
1.2 Objectifs de l'étude.....	7
2. Les déplacements en région Auvergne.....	7
2.1 Chiffres-clés.....	7
2.2 Principaux acteurs.....	8
3. L'information déplacements en région Auvergne.....	9
3.1 Information routière.....	9
3.1.1 Sociétés concessionnaires.....	9
3.1.2 La DIR Massif Central.....	9
3.1.3 Les Conseils Généraux.....	9
3.2 Information sur les transports collectifs.....	10
3.2.1 TC régionaux.....	10
3.2.2 Département de l'Allier (03).....	10
3.2.3 Département du Cantal (15).....	11
3.2.4 Département de la Haute Loire (43).....	11
3.2.5 Département du Puy de Dôme (63).....	11
3.3 Autres services d'information.....	12
3.4 Information multimodale.....	12
4. Bilan : évolutions par rapport à la monographie de 2005.....	13
5. Glossaire.....	14

1. Contexte

1.1 L'information multimodale et la PREDIM

Rappelons ici les définitions communément acceptées de l'intermodalité et de la multimodalité dans les transports :

- **Intermodalité** : Enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination
- **Multimodalité** : Offre de plusieurs moyens de transports pour un déplacement entre une origine et une destination

On peut même préciser que la fonction essentielle d'un système d'information multimodale est de fournir à l'utilisateur des transports toute l'information nécessaire à la réalisation de son voyage. Cette information vise à réduire l'incertitude des usagers sur les itinéraires, les modes de déplacement envisageables, la durée et le coût de ces déplacements selon le mode utilisé, les ruptures de charge éventuelles, et si possible, à orienter le comportement des usagers au bénéfice d'une utilisation optimale des infrastructures et d'une priorité aux transports collectifs. De manière plus large, l'information multimodale vise aussi à favoriser les modes doux (vélo, marche à pied, etc.) ainsi qu'à promouvoir les modes alternatifs émergents (Transport à la Demande, Car-Sharing...).

L'information aux usagers sur l'offre de transport est un domaine incontournable de notre « société de l'information » :

- elle couvre un grand nombre de modes de transport : voiture particulière (VP), covoiturage, transports collectifs (TC) urbains (bus, tram, métro, taxi, à la demande, etc.), et interurbains (car, rail, avion, ferry, etc.), modes doux (vélo, marche, roller...);
- elle se décline à différentes échelles, du quartier au monde entier...;
- elle concerne une grande diversité d'acteurs, côté utilisateurs (pendulaires, occasionnels, professionnels, personnes à mobilité réduite, touristes...) et fournisseurs (exploitants de réseaux, administrations d'état et collectivités locales, autorités organisatrices de transport, prestataires de services et industriels...);
- elle peut impliquer l'accès à un vaste ensemble de données: informations théoriques, (réseaux, horaires, et tarifs), prévisions et temps réel (état du trafic, perturbations et événements, travaux, congestion et accidents, grèves, ...);
- elle se traduit sous forme de fonctions plus ou moins personnalisées : fourniture des tarifs et horaires, calcul d'itinéraires optimisés selon divers critères, conseils et guidage, calcul de prix de revient, diffusion des événements importants, ...;
- elle se décline sur toute une gamme de supports : papier, radio, TV, web, téléphone, WAP, bornes interactives, guichets, ...;
- elle interagit avec d'autres domaines : vente et paiement, tourisme, commerce, météo, sécurité...

Au vu notamment des progrès réalisés dans plusieurs pays à l'étranger, le besoin de développer les services d'information multimodale en France a été souligné dès 2000 par le MEEDDAT et l'Action Fédérative sur l'Intermodalité des Voyageurs, qui s'est traduite concrètement fin 2001 par le lancement Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale (PREDIM¹). La PREDIM finance un certain nombre d'expérimentations, études et développement concourant à faciliter la mise en place de systèmes et services d'information multimodale, comme ceux que devront mettre en place les Autorités Organisatrices de déplacements des agglomérations françaises, au titre de la Loi SRU (« Solidarité et Renouvellement Urbains »).

¹ pour en savoir plus, consultez le site www.predim.org

1.2 Objectifs de l'étude

Le Certu² a proposé que les différents centres d'Études techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Un premier état des lieux a été effectué en 2005 sur les quatre régions de la zone d'action du Cete de Lyon : Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne et Franche-Comté.

Cette étude a plusieurs objectifs :

- donner une image à l'instant t des services et systèmes existants en région ;
- mieux connaître les acteurs et leurs attentes ;
- contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM..

Les données recensées dans le rapport de 2005 étant devenues plus ou moins obsolètes, du fait de l'évolution propre des services et des diverses réorganisations administratives, une version mise à jour fait l'objet de ce rapport, qui concerne la région Auvergne.

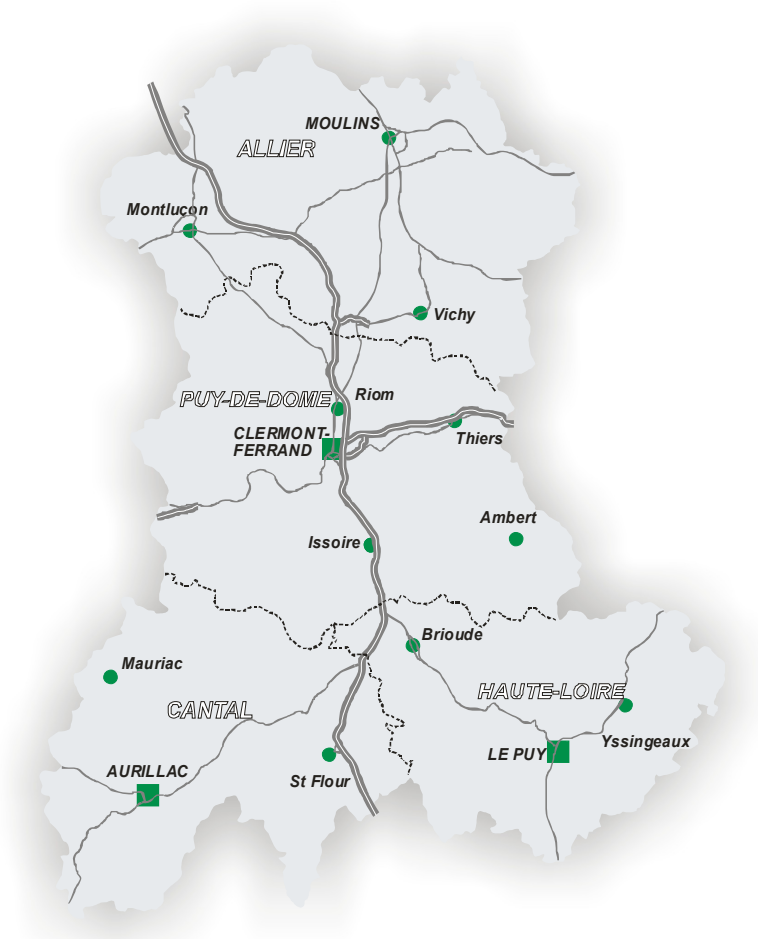
2. Les déplacements en région Auvergne

2.1 Chiffres-clés

La région Auvergne compte 1,38 M habitants pour 26 000 km² ; elle comprend 4 départements et 1 310 communes dont 6 de plus de 20 000 habitants (environ 20 % de la population). L'Auvergne est donc une région très rurale, structurée autour de quelques villes-centres, préfectures de département ou sous-préfectures. La ville de Clermont-Ferrand est de loin la ville la plus importante avec près de 142 500 habitants (population légale 2006), viennent ensuite Montluçon (41 300 habitants), Aurillac (31 340 habitants), Vichy (26 555 habitants), Moulins (21 350 habitants) et le Puy-en-Velay (20 540 habitants). Les six unités urbaines constituées autour de ces pôles regroupent 500 000 habitants, dont plus de la moitié correspondent à l'agglomération clermontoise.

La région est traversée du nord au sud par l'axe Paris-Montpellier (A71-A75) et d'est en ouest par la RCEA au nord (Montluçon et Moulins) et A89 au centre (Brive-la-Gaillarde - Lyon, via Clermont-Ferrand). Ces voies écoulent une grande part du trafic de transit. Les problèmes de circulation par congestion sont rares. Ils sont essentiellement dûs aux intempéries.

²pour en savoir plus sur le Certu, consulter le site www.certu.fr



Carte administrative de la région Auvergne

2.2 Principaux acteurs

Outre le Conseil Régional et les quatre Conseils Généraux, la Région compte huit autorités organisatrices de transport urbain.

Depuis les dernières lois de décentralisation accompagnées du déclassement d'un nombre important de routes nationales en routes départementales du transfert de leur gestion des DDE aux Conseils Généraux, et de la création des Directions interdépartementales des routes, les exploitants routiers sont les quatre Conseils Généraux pour les routes départementales, la DIR Massif Central pour les routes nationales, et trois sociétés concessionnaires d'autoroutes (APRR pour l'A71 Clermont-Ferrand – Paris, ASF pour l'A72 Clermont – Saint-Étienne et l'A89 Clermont – Bordeaux, et Eiffage pour le Viaduc de Millau A75 entre Clermont-Ferrand et Béziers).

3. L'information déplacements en région Auvergne

Le chapitre suivant présente l'état des lieux des services d'information à l'utilisateur (avant et pendant le voyage) en commençant par l'information routière, sachant que la route est de loin le principal mode de transport, puis l'information sur les TC, les autres services de transports (modes doux, TAD, co-voiturage), pour conclure par quelques éléments sur l'information multimodale.

3.1 Information routière

La Région est couverte pas des services nationaux d'information routière (proposés par « Bison Futé » et les CIR ou les sociétés d'autoroute, mais aussi par des opérateurs tels que MédiaMobile, Mappy, Michelin, et les médias radio/TV). Nous ne traiterons cependant ci-après que les services d'information à caractère local.

3.1.1 Sociétés concessionnaires

Les sociétés d'autoroutes ont mis en place des services d'information et proposent sur leurs sites Internet (www.infotrafic.com, <http://www.autoroutes.fr>, <http://www.aprr.fr>, <http://www.asf.fr>, <http://www.leviaducdemillau.com/>), des informations temps réel et prévisionnel, des informations sur les chantiers, ainsi qu'un service de calcul d'itinéraire routier, un service vocal (0 825 45 107 7 pour l'APRR, 08 82 70 70 01 pour l'ASF). Par ailleurs, l'information est diffusée en FM sur 107.7 MHz. Il s'agit de services développés sur l'ensemble des réseaux autoroutiers au niveau national.

3.1.2 La DIR Massif Central

La Direction Interdépartementale des Routes est issue de la décentralisation instituée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Celle-ci a conduit au transfert des deux tiers du Réseau Routier National (RRN) aux départements et a mis fin à la mise à disposition des DDE auprès des conseils généraux. Elle est chargée de l'exploitation, de l'entretien et des investissements sur le réseau routier non concédé conservé par l'Etat. Au niveau de l'exploitation routière, l'organisation mise en place est indépendante des limites administratives mais se fait par itinéraire, afin de répondre aux attentes des usagers en matière de sécurité, de viabilité et d'information en temps réel. La région Auvergne est couverte par la DIR Massif Central.

Son site Internet (www.enroute.massif-central.equipement.gouv.fr/) donne des informations sur les chantiers en cours.

3.1.3 Les Conseils Généraux

Depuis les lois de décentralisation successives, les conseils Généraux ont repris en direct (avec une intervention de plus en plus ténue des services de l'Etat) la construction, la gestion et l'entretien des routes départementales ; plusieurs routes nationales gérées par les DDE sont devenues départementales et ont été rétrocédées aux CG.

Le Conseil Général de l'Allier indique l'état des routes via une carte interactive mise à jour plusieurs fois par jour et disponible sur <http://alerte-ded-routes.cg03.fr/tableau-alerte-ded-routes.asp>. Les informations sont également disponibles par téléphone au 0 800 0800 03.

Le département du Puy de Dôme indique sur son site Internet (<http://www.puydedome.fr/?IDINFO=92387>) l'état des routes et les conditions de circulation via une carte mise à jour quotidiennement et par des informations par secteur. La liste des travaux figure également sur le site.

Le Conseil Général du Cantal ne donne que très peu d'informations sur le réseau routier (<http://www.cantal.fr/page.php?Theme=10&Rubri=11>) : carte du réseau routier et réglementation de la circulation.

Dans le département de la Haute-Loire, le Conseil Général donne des informations sur le réseau routier départemental et la viabilité hivernale sur son site Internet <http://www.cf43.fr>. Des informations en temps réel (3 mises à jour quotidiennes) sont disponibles sur le site Internet <http://www.inforoute43.fr/> et par téléphone au 0 811 651 897.

3.2 Information sur les transports collectifs

Cette information est disponible sur le site <http://passim.predim.org>, prototype d'annuaire des sources d'information TC réalisé dans le cadre de la PREDIM, et complété à l'occasion de cette étude.

A noter que d'autres modes de transport nationaux et internationaux, bien que non renseignés actuellement dans l'annuaire, devraient y figurer pour être complet : rail SNCF, avions, mais aussi autocars longue distance. Le guide TER donne d'ailleurs les coordonnées des principaux aéroports.

3.2.1 TC régionaux

Au niveau régional, l'information TER est diffusée par l'intermédiaire de fiches horaires, un guide régional, d'affiches, d'un site web (<http://www.ter-sncf.com/auvergne>) qui donne horaires, plan, itinéraires, et par téléphone (0 891 67 00 68). Le site renseigne sur les travaux en cours, en gare et sur les lignes. De plus, France Bleu Pays d'Auvergne (102.5 MHz), propose trois rendez-vous quotidiens d'information sur le trafic SNCF régional.

Depuis le site www.ter-e-services.com/termobile/index.html, il est possible de télécharger l'application « Ter Mobile » pour obtenir en temps réel sur son téléphone portable, les prochains départs d'une des 2 500 gares SNCF ainsi qu'un itinéraire détaillé et personnalisé. Deux widgets permettent, une fois les applications téléchargées, d'accéder à plusieurs informations sur son ordinateur. Le widget TER « Prochains départs des trains » offre en quelques clics une information horaire personnalisée en temps réel.

Le widget TER « recherche d'itinéraires » offre quant à lui une information horaire et itinéraire personnalisée en temps réel.

Par ailleurs, l'intégration tarifaire est engagée en collaboration avec le SMTC clermontois. La carte d'abonnement Tandem Salarié permettant de combiner abonnement de travail SNCF et abonnement aux T2C (transports en commun de Clermont-Ferrand).

3.2.2 Département de l'Allier (03)

TC départementaux : le Conseil Général de l'Allier diffuse sur son site web (<http://transports.cg03.fr>) les plans du réseau et les fiches horaires de chaque ligne avec les coordonnées de l'exploitant. Un outil de recherche d'itinéraire est proposé de commune à commune (y compris communes situées en dehors du département). Trois numéros de téléphone sont mis à disposition par secteur (Montluçon : 04 70 34 15 02 ; Moulins : 04 70 34 40 25 ; Vichy : 04 70 34 15 45).

Montluçon : L'exploitant du réseau propose de nombreuses informations sur son site Internet (<http://www.maelis.eu>) : horaires, plan du réseau et plans par ligne, un index des destinations publiques (mairies, administrations, enseignement, ...) avec les lignes de bus et les arrêts correspondants. Une agence commerciale située en centre-ville est joignable au 04 70 05 02 67.

Moulins : La communauté d'agglomération de Moulins propose sur son site Internet (<http://www.agglo-moulins.fr>) des informations générales sur le réseau urbain, le TAD et le TPMR (0800 20 24 43), et renvoie sur le site Internet de l'exploitant (<http://www.busaleo.fr/>). Celui-ci propose en plus les plans du réseau et les coordonnées de la boutique en centre-ville (04 70 20 23 74).

Vichy : La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et la ville de Vichy proposent sur leurs sites Internet (respectivement : <http://www.agglo-vichyvaldallier.fr/> et <http://www.ville-vichy.fr/transports.htm#bus>) le plan du réseau et la grille tarifaire, diverses informations sur Mobival, le service de TAD (0 810 246 246) et de TPMR Mobi'Hand (04 70 86 16 16). On peut retrouver ces informations au Kiosque Bus Inter situé en centre-ville (04 70 97 81 29).

3.2.3 Département du Cantal (15)

TC départementaux : le Conseil Général du Cantal dispose d'un site Internet (www.cg15.fr), qui donne accès au plan du réseau et aux horaires de chaque ligne interurbaine. Il est possible de contacter le service transports du Conseil Général au 04 71 46 22 49.

Aurillac : l'exploitant du réseau, Stabus, propose sur son site Internet (<http://www.stabus.fr/>) le plan du réseau, les horaires des lignes, les tarifs. Il dispose d'une boutique en centre-ville, joignable au 04 71 48 53 00.

3.2.4 Département de la Haute Loire (43)

TC départementaux : le Conseil Général de la Haute-Loire diffuse sur son site Internet (http://www.cg43.fr/sous_section.php?id=43) le plan de ses lignes, les horaires et les coordonnées des transporteurs correspondants, ainsi que des informations sur le TPMR (04 71 07 00 30).

Le Puy-en-Velay : la Régie des transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay propose sur son site Internet (http://www.tudip.fr/tudip/accueil/ACC_index.asp) le plan du réseau, les horaires des lignes, les tarifs, les informations pour le TPMR (06 12 76 07 42). Une boutique est située en centre-ville (04 71 02 60 11).

3.2.5 Département du Puy de Dôme (63)

TC départementaux : le Conseil Général du Puy-de-Dôme diffuse sur son site Internet (<http://www.puydedome.com/Transports-972.html?l=1>) le plan de son réseau, les horaires des différentes lignes avec les coordonnées des transporteurs correspondants.

Clermont-Ferrand : La T2C, l'exploitant du réseau urbain met à disposition sur son site Internet (www.t2c.fr) une recherche d'itinéraire, les plans de son réseau et les informations sur les parkings-relais, les horaires (par arrêt et par ligne) et ses tarifs. Elle a développé un module de recherche d'itinéraire (arrêt à arrêt). Il existe également un espace d'information T2C situé à proximité du centre-ville ainsi qu'un numéro de téléphone Infolignes (04 73 28 70 00). Par ailleurs, France Bleu Pays d'Auvergne (102.5 MHz) propose trois rendez-vous quotidiens d'information sur les conditions d'exploitation du réseau T2C.

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise a mis en place en septembre 2004 une Centrale de Mobilité baptisée « Moovicité » sur l'agglomération clermontoise (www.moovicite.com, 0 810 630 063). En plus des missions existantes qui sont de proposer un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite, du transport à la demande en zone rurale, ainsi qu'un service de location de vélo et d'accessoires de vélo, cette centrale de mobilité propose un service d'information multimodale permettant d'organiser ses déplacements sur l'agglomération clermontoise selon les différents modes de transports répertoriés (réseau urbain clermontois, car départemental, TER, co-voiturage, vélo) : informations sur les horaires, les tarifs, les points de vente.

Riom : La communauté de communes de Riom propose en téléchargement sur son site Internet (<http://www.riom-communaute.fr>) le plan et les fiches horaires du réseau, les conditions tarifaires, ainsi que les modalités d'accès au TAD (04 73 38 08 09). Il existe deux points de vente (en centre-ville : 04 73 38 08 09, et à la gare).

Thiers : Le site Internet de la ville de Thiers (<http://www.ville-thiers.fr/>) fournit le plan du réseau, les horaires des lignes et les tarifs. Il indique les modalités du TAD. Un bureau d'information est situé en centre-ville avec un numéro d'appel : 04 73 80 57 25.

3.3 Autres services d'information

Des annuaires professionnels recensent (entre autres) les entreprises de transport public, autocaristes, taxis ou location de voiture, comme par exemple www.indexa.fr ou bien sûr www.pagesjaunes.fr. Ceci permet de retrouver, en plus des sites des réseaux, au moins une dizaine de sites web d'entreprises de transport, qui peuvent s'avérer utiles pour les transports inter-urbains, en particulier dans les départements n'ayant pas encore mis en place de centrale d'information.

Pour les taxis, voir aussi les portails nationaux comme www.francetaxis.com ou www.taxis-de-france.com). Un service de covoiturage a été mis en place sous l'impulsion du Conseil général, autour de Clermont-Ferrand (www.covoiture63.net). Il ne fonctionne que les jours ouvrables et pendant les heures de bureau.

Une société privée a développé un service d'autopartage www.wallgreen-63.com

3.4 Information multimodale

A notre connaissance, il n'y a pas de projet d'information multimodale en Auvergne.

4. Bilan : évolutions par rapport à la monographie de 2005

Les informations au niveau routier ont peu évolué, les seuls changements notables portant sur le transfert des routes des DDE aux CG et la création de la DIR.

En ce qui concerne les transports collectifs départementaux et surtout urbains, on peut noter que les réseaux qui ne donnaient auparavant des informations que par téléphone sont désormais presque tous dotés d'un site Internet apportant au moins des informations horaires, les tarifs et les plans du réseau. Seuls deux sites Internet (un urbain, un départemental) proposent une recherche d'itinéraires. La centrale de mobilité Moovicité dispose désormais d'un site Internet permettant d'accéder à de nombreuses informations du niveau urbain au niveau régional en passant par le départemental, mais sans articulation de calcul d'itinéraire entre chacun d'entre eux.

5. Glossaire

CDES : Cellule Départementale d'exploitation et de sécurité

Certu : Centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Cete : Centre d'Études Techniques de l'Équipement

CG : Conseil Général

CRICR : Centre Régional d'Information et de Coordination Routière

CRT : Centre de régulation du trafic

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DIR : Direction Interrégionale des Routes

DRE : Direction Régionale de l'Équipement

GIE : Groupement d'Intérêt Économique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LER : Ligne Express Régionale

PHILEAS : nouvelle version de la base de données horaires TER

PMV : Panneau à Messages Variables

PREDIM : Plateforme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale

PREDIT : Programme national de recherche et d'innovation dans les transports

PTU : Périmètre de Transports Urbains

RD : Route Départementale

RN : Route Nationale

SAEI : Système d'aide à l'exploitation et à l'information

SDIR : Schéma Directeur de l'Information Routière

SIC : Section d'Intervention et de Commandement de la Police Nationale

SIG : Système d'Information Géographique

SITER : Système d'Information TER

SIV : Système d'Informations Voyageurs

SMS : Short Message Service

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer

SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

TAD : Transport A la Demande

TC : Transports Collectifs

T-DMB : Terrestrial Digital Multimedia Broadcasting

TER : Train Express Régional

TPMR : Transport de Personnes à Mobilité Réduite

VP : Véhicule Particulier

VRU : Voie Rapide Urbaine

WAP : Wireless Application Protocol

© ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Dépôt légal: 2^e trimestre 2009
ISSN: 1263-2570
ISRN: Certu/RE -- 09-07 -- FR

Certu
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon cedex 06
☎ (+33) (0) 4 72 74 59 59
Internet <http://www.certu.fr>

centre d'Études
techniques
de l'Équipement
de Lyon
25, av. François Mitterrand
Cas n°1
69674 Bron Cedex
téléphone: 04 72 14 30 30
télécopie: 04 72 14 30 35

centre d'Études
sur les réseaux
les transports
l'urbanisme
et les constructions
publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Certu

*Service technique placé sous l'autorité
du ministère chargé de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,
le Certu (centre d'Études sur les réseaux, les transports,
l'urbanisme et les constructions publiques)
a pour mission de contribuer au développement
des connaissances et des savoir-faire et à leur diffusion
dans tous les domaines liés aux questions urbaines.
Partenaire des collectivités locales
et des professionnels publics et privés,
il est le lieu de référence où se développent
les professionnalismes au service de la cité.*